

Table des matières

Location:.....2

Documents requis :2

Documents requis :2

Procédure :2

Documents requis :2

Procédure :3

Notes importantes :3



Demande de certificat de données dans le registre des agents commerciaux

- Obtention d'un certificat négatif ou positif concernant la position de l'établissement ou de la société par rapport à l'inscription au registre des agents commerciaux.
- Bénéficiaire du service :
 - À la demande de l'agent commercial
 - À la demande des organismes gouvernementaux (tribunaux, impôts, etc.)

Location:

Branche de Maarouf

Documents requis :

Premièrement, les documents et procédures nécessaires pour demander un certificat de données à la demande des autorités officielles (gouvernement)

Documents requis :

- Lettre officielle originale de l'organisme gouvernemental demandant le certificat de données pour l'établissement ou la société, estampillée du sceau de la République.

Notez que les certificats de données basés sur une lettre officielle d'une entité gouvernementale sont exempts de frais.

Procédure :

1. Réception de la lettre.
2. Recherche dans le système.
3. Vérification du dossier, si trouvé.
4. Préparation et approbation du certificat.
5. Remise du certificat.

Deuxièmement, les documents et procédures nécessaires pour demander un certificat de données à la demande de l'agent commercial

Documents requis :

1. Formulaire de demande de modification original identique au registre commercial, signé par la personne concernée, son agent ou représentant autorisé.
2. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport du demandeur, avec l'original pour vérification.

3. Copie de la carte d'enregistrement au registre des exportateurs, ou copie de la carte fiscale, ou copie du registre commercial.
4. Si le demandeur est un agent ou un représentant autorisé :
 - Copie d'une procuration notariée par le registre foncier, avec l'original pour vérification (un deuxième agent est également acceptable), ou le formulaire d'autorisation original signé par la personne concernée ou l'agent autorisé devant l'employé compétent, ou l'authenticité de la signature vérifiée par une banque agréée.
 - Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'agent ou de la personne autorisée, avec l'original pour vérification.
 - Attestation de validité de la procuration signée par l'agent (si le demandeur est un agent de l'établissement).
 - Une lettre de l'employeur indiquant qu'il n'y a aucune objection à ce que l'employé agisse au nom d'un tiers est requise. En l'absence d'approbation, la (GOEIC) notifiera l'employeur.

Procédure :

1. Prendre rendez-vous via le portail de la (GOEIC).
 - (Veuillez consulter les instructions d'utilisation lors de la prise de rendez-vous)
2. Estimation des frais par l'auditeur financier.
3. Payer les frais au trésor de la (GOEIC) avec une carte Visa.
4. Recherche dans le système.
5. Vérification du dossier (si trouvé).
6. Préparation et approbation du certificat.
7. Réception du certificat.

Notes importantes :

1. Obtenez les formulaires de documents uniquement sur le site de la (GOEIC).
2. Pour savoir comment prendre rendez-vous via le site de la (GOEIC), veuillez visiter le lien fourni :
3. Frais : une livre pour le timbre fiscal + le timbre de développement des ressources sur la procuration.
4. Si la personne concernée ou la personne ayant le droit de gérer et de signer est à l'étranger et délègue son représentant légal pour demander le service à la (GOEIC), une procuration délivrée par une autorité étrangère doit être certifiée par l'ambassade ou le consulat égyptien à l'étranger et déposée au registre foncier en Égypte.

5. En cas de demande de certificat de données (négatif/positif) de toutes les administrations générales des enregistrements commerciaux, basée sur une lettre d'un organisme gouvernemental officiel, le certificat de données sera préparé en coordination entre le registre des importateurs, exportateurs, agents, intermédiaires commerciaux et l'Administration générale des fournitures de production.
6. Demande d'un relevé du volume d'affaires de l'établissement via une demande du département du secteur des affaires au siège principal de l'aéroport du Caire.

